

DEC160566DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Merlin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur (par intérim) est Vincent Merlin ;

Vu la décision DEC163026INSHS du 18 février 2016 portant modification de la décision DEC151309DGDS portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Lebon, professeure d'université de 1^{ère} classe, M. Dominique Martin, professeur d'université de 1^{ère} classe, M. Fabien Moizeau, professeur d'université de 1^{ère} classe et Mme Anne L'Azou, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 mars 2016

Le directeur d'unité

Vincent MERLIN